



## En grève et dans les manifs le vendredi 24 janvier 2020 !!!

### Il est indispensable de se mobiliser fortement à nouveau pour les retraites des jeunes comme des ainé·e·s !

#### Nous sommes toutes et tous concerné·e·s, quel que soit notre âge, par la baisse programmée des montants des retraites

Il y a à l'Insee une grande diversité de salarié·e·s : des enquêtrices, contractuelles au très bas niveau de salaire et souvent à temps incomplet, aux inspectrices et inspecteurs généraux, des jeunes générations aux plus anciennes, le spectre est donc large !

Pour autant avec cette réforme, tout le monde sera perdant, que ce soit sur le montant des pensions ou de l'âge de départ. Explications :

Les différents systèmes de minoration de la pension en fonction de la durée de carrière effectuée et de l'âge vont s'appliquer en parallèle voire se cumuler :

- dès 2037 tout·e·s les agent·e·s ayant une carrière complète à 62 ans seront concerné·e·s par l'**âge d'équilibre** qui introduira une décote pendant toute la retraite si l'agent·e souhaite partir dès 62 ans ; cet âge d'équilibre serait fixé à 64 ans au point de départ de la réforme, et augmenterait ensuite en fonction des gains d'espérance de vie ; c'est la même notion que « l'âge-pivot », qui lui s'appliquerait à partir de 2025 s'il était retenu *in fine*.
- mais les agents n'ayant pas une carrière complète (souvent le cas pour les enquêtrices ou les agents entrés tardivement sur la marché du travail) devront continuer de travailler jusqu'à 67 ans. En effet, **pour garantir une carrière complète**, il faudra également valider 43 années d'activité (172 trimestres dans le système actuel, exprimée en 516 mois dans le futur système).

Le défaut central du futur système par points est que **le montant de la pension reposera non sur pas un cumul mais sur le calcul de la moyenne annuelle de toute la carrière** :

- **pour les enquêtrices et enquêteurs**, cela signifie la prise en compte des années de pige où elles ont le moins travaillé et où une partie de salaire ne donnait pas lieu à cotisation (système du 60/40).
- **pour les fonctionnaires** : pas besoin de faire un dessin entre une moyenne sur toute la carrière et les 6 derniers mois. Même si les plus pénalisé·e·s seraient celles et ceux ayant eu une forte évolution de carrière (changements de corps), tout le monde est concerné !

[Le gouvernement annonce une prise en compte des primes des fonctionnaires dans le calcul des pensions mais cela ne garantit en rien un maintien des niveaux de pension](#) : depuis l'entrée en vigueur du Rifseep, les barèmes des primes sont entièrement démodulés de la valeur des indices. Ces primes sont liées au poste occupé et leur montant, fixé par arrêté, est gelé et peut être révisé à la baisse à tout moment. Le niveau relatif des primes va donc baisser dans le futur, ce qui va aggraver le gel prévu du point d'indice. Par ailleurs la prise en compte de ces primes sera plafonnée, et ne sera pas rétroactive. Les montants de cotisation pris en compte pour les années passées n'incluent donc aucune prime.

Enfin, quel que soit le statut, [la prise en compte des enfants pour l'âge de départ des femmes](#) sera moindre que la majoration de trimestres actuelle.

***Ce projet de loi positionne l'Insee comme producteur direct d'indicateurs qui paramètreraient l'indexation de la réforme, et donc son évolution potentiellement négative***

*Depuis le début, le projet du gouvernement a montré des failles énormes en termes de conséquences réelles et transparentes sur les futures pensions. Or, le projet de loi positionne l'Insee, comme fournisseur de paramètres centraux, juridiquement très encadrés, à la fois pour la définition de l'âge « d'équilibre » (ou de taux plein) et de la valeur de rachat des points cumulés servant au calcul du montant des pensions :*

- l'évolution de l'espérance de vie au départ à la retraite (quel âge ?) ;*
- l'indice des prix hors tabac ;*
- le revenu moyen par tête, dont l'énoncé ne permet pas de connaître le contenu (revenu salarial ? revenu d'activité des ménages ? dividendes inclus ? PIB par habitant ?...)*

*Les données que nous produisons au sein de l'Institut ont certes vocation à éclairer le débat public et sont déjà utilisées comme multiplicateurs dans les calculs de prestations ou autres.*

*Mais dans le cas de cette réforme, le gouvernement positionne ces indicateurs comme potentielles variables d'ajustement qui risquent de générer une baisse des pensions. Le comble est que le mode de calcul des indicateurs serait défini par « voie réglementaire », et donc par le champ politique, réduit en outre au seul gouvernement !*

*En effet, le but du gouvernement est de plafonner la part des retraites à 14 % du PIB, et ce alors que la population de retraité·e·s va augmenter, ce qui mécaniquement aboutira à une baisse de la pension moyenne.*

Il ne s'agit pas de faire de « l'opposition systématique » comme le dit la caricature. Les propositions détaillées des organisations syndicales existent.

**Nous portons des solutions qui amélioreront les droits de toutes et tous dans le régime de retraites actuel. Elles s'appuient sur les cotisations sociales et les richesses créées par le travail. Il faut augmenter les salaires dans le privé et les rémunérations dans le public et lutter pour l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Il faut prendre en compte véritablement la pénibilité du travail et mettre fin à la précarité de l'emploi. Il est indispensable de préserver les réserves de tous les régimes de retraite. La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale doit être une priorité avec l'instauration d'une contribution sociale pour la protection sociale sur les revenus du capital.**

**Nous ne devons pas laisser ce gouvernement dégrader encore notre modèle social par un système de retraites injuste et malthusien !**